



Elisabeth Borne,
ministre de la Transition écologique et
solidaire

Emmanuelle Wargon,
secrétaire d'État auprès de la ministre
de la Transition écologique et solidaire

Paris, le 25 juillet 2019

Communiqué de presse

Emmanuelle Wargon s'est rendue le 24 juillet à Mareau-Aux-Prés dans le Loiret pour dévoiler le logo du futur Office français de la biodiversité (OFB) et aller à la rencontre des agents qui préfigurent ce nouvel opérateur.



Après le vote définitif à l'unanimité à l'Assemblée nationale (le 9 juillet) et au Sénat (le 16 juillet), la loi créant l'Office français de la biodiversité va être promulguée très prochainement. Elle prévoit la mise en place d'un grand opérateur au 1^{er} janvier 2020, regroupant les missions, les compétences et les moyens de l'Agence française pour la biodiversité (AFB) et de l'Office français de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS).

Cet établissement public regroupera 2700 agents avec un budget de 340 millions d'euros. Avec près de 1900 agents nommés « inspecteurs de l'environnement » qui travailleront sur le terrain pour protéger la nature et aider au bon développement de la biodiversité, l'établissement sera représenté sur tous les territoires et tous les écosystèmes, y compris ultra-marins.

Emmanuelle Wargon, secrétaire d'État auprès de la ministre de la transition écologique et solidaire est allée dans la réserve naturelle nationale de Saint-Mesmin-Saint-Pryvé, dans le Loiret, à la rencontre des agents qui préparent au plus près du terrain la mise en place de ce nouvel établissement, sous la direction du préfet, Pierre Dubreuil.

À l'occasion de ce déplacement, Emmanuelle Wargon était accompagnée de Barbara Pompili (Députée de la Somme, Présidente de la commission développement durable et rapporteure du projet de loi à l'Assemblée Nationale), de Stéphanie Rist (Députée du Loiret),

de Bérangère Abba (Députée de la Haute-Marne), d'Alain Perea (député de l'Aude) ainsi que de Jean-Claude Luche (Sénateur de l'Aveyron et rapporteur du projet de loi au Sénat).

Les agents ont pu présenter à la ministre la variété de leurs missions comme celle de la police de l'environnement qui vise à lutter contre les atteintes à la ressource en eau et aux milieux naturels. Ou encore celle du respect de l'interdiction de la circulation des véhicules terrestres à moteur (quad, motocross, etc.) dans les espaces naturels.

La loi créant l'Office français de la biodiversité (OFB) a par ailleurs renforcé leurs prérogatives de police judiciaire pour que les agents puissent conduire leurs enquêtes du constat de l'infraction jusqu'à l'orientation de poursuites une fois leurs investigations terminées. Les agents exercent également des missions de connaissance et d'expertise sur la biodiversité, illustrées dans la réserve naturelle par l'identification d'habitat du castor, des oiseaux comme les sternes ou encore la mesure des assècs (état d'une rivière ou d'un étang qui se retrouve sans eau) des cours d'eau et des phénomènes de développement d'algues, critiques en période de sécheresse.

Retrouver l'ensemble de mesures que prévoit le projet de loi portant création de l'Office français de la biodiversité, modifiant les missions des fédérations des chasseurs et renforçant la police de l'environnement [ici](#).

Grâce à l'expertise de terrain de ce nouvel établissement, il aura également pour mission d'apporter un appui technique, scientifique et financier à l'État, ses établissements publics et les collectivités dans la mise en œuvre des politiques publiques de l'eau et de la biodiversité. À ce titre, il poursuivra la constitution d'Agences régionales de la biodiversité avec les Régions, à l'instar de celle mise en place en région Centre Val-de-Loire. L'Office français de la biodiversité (OFB) sera chargé de la gestion d'espaces naturels, tels que les parcs naturels marins ou les réserves de chasse et de faune sauvage, et apportera un appui technique aux gestionnaires d'espaces naturels, tels que la réserve naturelle nationale de Saint-Mesmin-Saint-Pryvé.

Enfin, il accompagnera la mobilisation de l'ensemble de la société, notamment les citoyens et les acteurs économiques sur les enjeux de biodiversité.

Emmanuelle Wargon en a aussi profité pour dévoiler le logo de l'Office français de la biodiversité, présent en en-tête de ce communiqué et qui a été retenu à l'issue d'une consultation des personnels des deux établissements qu'il regroupera (AFB et ONCFS).

[Retrouvez le communiqué en ligne](#)

Contact presse : 01 40 81 78 31
www.ecologique-solidaire.gouv.fr
[@Min_Ecologie](https://twitter.com/Min_Ecologie)